

MARCHES PUBLICS

Article 42 du Code des marchés publics

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Entretien et maintenance du matériel

MATERIEL DE CUISINE

**du lycée polyvalent Pierre de
Coubertin 77100 Meaux**

Services

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Etat
 Région
 Département
 Commune
 Etablissement public national
 Etablissement public territorial
 Autres

SECTION 2 – NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR

Nom de l'organisme	Lycée Pierre de Coubertin
Représentant du pouvoir adjudicateur	M. Freddy LEROUX
Adresse	Chaussée de Paris
CP/Ville	77100 MEAUX
Pays (autre que la France)	France
Téléphone : 01 64 34 57 27	

Pour formuler les adresses complémentaires, se reporter à l'annexe 1.


SECTION 3 – OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché	Maintenance préventive et corrective de divers équipements systèmes de l'ensemble immobilier scolaire du second degré <u>MATERIEL DE CUISINE</u>		
Type de marché de travaux	Sans objet		
Type de marché de fourniture	Sans objet		
Type de marché de service	Service d'entretien et de réparation		
Nomenclature	Classification CPV (<i>vocabulaire commun des marchés</i>) <i>Objet principal :</i> 50324200-4 Services de maintenance préventive 72250000-2 Services de maintenance de systèmes <i>Objet complémentaire :</i>		
Forme du marché	S'agit-il d'un marché à bon de commande ?	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/>
	S'agit-il d'un accord cadre ?	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/>
	S'agit-il d'un système d'acquisition dynamique	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/>
	S'agit-il d'un accord passé pour l'achat d'énergie ? (art 76-VIII)	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/>
	S'agit-il d'un marché à tranches ?	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/>

SECTION 4 – LIEU D'EXECUTION OU DE LIVRAISON

Lycée
Lycée polyvalent Pierre de Coubertin à Meaux

SECTION 5 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES


Quantités (fourniture et services), nature et étendue (travaux)	Le marché est à partie fixe pour les prestations de conduite et maintenance préventive.
Option	Sans objet
Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles	Sans objet
	 Refus des variantes

SECTION 6 – DIVISION DU LOT

Prestations divisées en lots

 Non

Possibilité de présenter une offre pour

 1 lot


 plusieurs lots

 l'ensemble des lots

SECTION 7 – DUREE DU MARCHÉ OU DELAI D'EXECUTION

Durée du marché ou délai d'exécution	Le marché est conclu à prix ferme pour une durée de dix-huit (18) mois sur la période initiale avec une reconduction qui ne pourra excéder 3 ans. Par application de l'article 16 du Code des marchés publics, le titulaire ne pourra refuser la reconduction.
Date prévisionnelle de début des prestations	01/07/2023 jusqu'au 31/12/2024

SECTION 8 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Cautionnement et garanties exigés	
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent	<p>Financement public Budget du :</p> <p><i>Paiement par mandat administratif suivi d'un virement</i></p> <p>Comptable assignataire des paiements : M. Freddy LEROUX Agent comptable</p> <p>Le délai de paiement sera de 45 jours maximum à réception de la facture. Le taux des intérêts moratoires prévus à l'article 98 du Code des marchés publics est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.</p> <p>Il n'y a pas de versement d'une avance. Le paiement s'effectue en fonction des tâches réalisées notamment le premier paiement à la première visite contradictoire des lieux.</p>
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services	<p>Chaque marché sera conclu soit avec un candidat unique assurant l'ensemble des prestations, soit avec un groupement solidaire si le candidat envisage de se présenter en groupement.</p>
Possibilité de présenter pour le marché ou l'un de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements	<p style="text-align: right;">X  non</p>
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française	<p>Sans objet</p>

SECTION 9 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des niveaux minimaux des capacités techniques, financières et professionnelles requises en vue de la sélection des candidatures (application des articles 43, 44, 45, 46, et 52 du Code des marchés publics).

Capacités minimales demandées	Niveaux d'expérience et/ou de capacités techniques du candidat	
Situation juridique – niveau minimal requis	Se référer à la section 15 – les différents points soulignés	
Capacité financières – niveau minimal requis	Se référer à la section 15 – les différents points soulignés	
Capacité professionnelle et capacité technique – niveau minimal requis	Se référer à la section 15 – les différents points soulignés	
Conditions propres aux marchés de services <i>(le cas échéant)</i>	Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?	<input type="radio"/> Oui
	Les candidats seront-ils tenus d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du projet ?	<input type="radio"/> Oui

SECTION 10 – NOMBRE DE CANDIDATS

Sans objet.

SECTION 11 – CRITERES D'ATTRIBUTION

L'attribution se fait à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de pondération suivant :

Cohérence de la composition du prix global	Pour 40%
Valeur technique au regard du mémoire technique et des moyens mis en œuvre	Pour 30%
Présentation de l'assistance technique et de son organisation dont l'accès au stock des pièces détachées inhérent à la catégorie de matériel objet de la maintenance.	Pour 30%

SECTION 12 – PROCEDURES

Type de procédure	Marchés passés en procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics
Marché passé sur appel d'offres	Possibilité de recours ultérieur à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui

SECTION 13 – DELAI D'URGENCE, JUSTIFICATION

Sans objet.

SECTION 14 – CONDITIONS DE DELAI


Date limite de réception des offres	Le 12/05/2023 à 12h00 heures
Délai minimum de validité des offres	180 jours à compter de la date limite de réception des offres

SECTION 15 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Numéro de référence attribué au marché par la personne publique	
Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels	<p>Les documents contractuels sont disponibles sur la plateforme AJI.</p>
Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration	<p>Sans objet</p>
Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé	<p>Sans objet</p>
Contenu du dossier de consultation	<p>Règlement de la consultation Acte d'engagement Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes Formulaire "Lettre de candidature" - DC4 Formulaire "Déclaration du candidat" - DC5 Formulaire "Sous-traitance" - DC13</p> <p>X Remise des offres exclusivement par voie électronique sur le site AJI.</p>
Renseignements complémentaires <i>(le cas échéant)</i>	<p>Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.</p> <p>Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.</p>

**Application de l'article 54
du Code des marchés publics**

 Non

 Oui

ANNEXE 2 – DECLARATION SUR L'HONNEUR

Modèle recommandé à remplir par le candidat ou,
en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement.

Objet du marché

Personne habilitée à engager la société ou l'entité concernée	
Nom & Prénom	
Qualité du signataire	
Adresse professionnelle	
Téléphone	
Agissant pour	<input type="checkbox"/> mon propre compte <input type="checkbox"/> le compte de _____ (indiquer le nom de la société ou de l'entité concernée)

Certifie sur l'honneur :

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1
- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts
- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail
- Ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce
- Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger
- Ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché
- Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du code des marchés publics ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement*
- Etre en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Pour les organismes subventionnés uniquement : que le prix proposé a bien été déterminé en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects concourant à la formation du prix de la prestation objet du contrat et ne pas avoir bénéficié, pour déterminer ce prix, d'un avantage découlant des ressources ou des moyens attribués au titre d'une mission de service public.

A

Le

Signature

* Le candidat qui est proposé pour l'attribution du marché est informé qu'il doit être à même de fournir, dans les cinq jours calendaires suivant la réception de la lettre l'en informant, les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et
Lycée polyvalent Pierre de Coubertin Meaux

organismes compétents ainsi que les pièces mentionnées à l'article R.324-4 (R.324-7 pour les personnes établies à l'étranger).

ANNEXE 3 – DOCUMENTS ET ATTESTATIONS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT RETENU ETABLI EN FRANCE

Après attribution, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution.

Documents à remettre au pouvoir adjudicateur	
Le candidat à qui il est envisagé d'attribuer le marché, qui est établi en France, fournit à l'acheteur :	
Dans tous les cas	Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de recouvrement des cotisations et des contributions sociales et <u>datant de moins de 6 mois</u> (article R324-4 1°a).
Dans le cas où une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire ou lorsque la profession est réglementée, l'un des documents suivants (article R324-4 2°)	Un extrait K ou Kbis RCS (délivré par les services du greffe du Tribunal du Commerce à une date récente) Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle (avec les mentions obligatoires*) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription).

Attestation sur l'honneur à remettre au pouvoir adjudicateur :

L'attestation sur l'honneur est faite par le déclarant lui-même, elle est datée (selon les cas, soit au jour où le candidat est informé qu'il est attributaire soit tous les 6 mois suivant la date de signature du marché), puis signée par le déclarant. Elle peut être établie soit en utilisant le présent modèle, soit sur papier libre.

J'atteste sur l'honneur :

1 - Dans tous les cas, avoir déposé, auprès de l'administration fiscale, à la date figurant sur cette attestation (article R324-4 1° b).

- L'ensemble des déclarations fiscales obligatoires
- Le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises, pour le candidat qui n'est pas tenu de s'immatriculer au RCS ou au RM et qui n'est pas en mesure de produire un extrait K ou Kbis ou une carte d'identification justifiant d'une inscription au RM.

2 - Dans le cas où j'emploie des salariés, de la réalisation du travail par des salariés régulièrement employés au regard des articles L320, L143-3 et R143-2 du code du travail (article R324-4 3°).

A	Le	Signature <small>(nom et qualité de la personne ayant le pouvoir d'engager le candidat retenu)</small>
----------	-----------	--

*Les mentions obligatoires sont : le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente

ANNEXE 4 – DOCUMENTS ET ATTESTATIONS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT RETENU ETABLI A L'ETRANGER

Après attribution, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution.

Documents à remettre au pouvoir adjudicateur	
Le candidat à qui il est envisagé d'attribuer le marché, qui est établi ou domicilié dans un Etat l'étranger (membre ou non de l'UE) et qui intervient en France, fournit à l'acheteur :	
Dans tous les cas	<p><i>Un document qui mentionne (article R324-7 1°a) :</i> Son numéro individuel d'identification à la TVA en France*, en cas d'assujettissement à la TVA Pour le candidat qui n'est pas tenu d'avoir un numéro individuel d'identification à la TVA en France : un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France</p> <p><i>Un document attestant la régularité de sa situation sociale au regard (article R324-7 1°c) :</i> Règlement CE n° 1408/71 du 14 juin 1971 Ou convention internationale de sécurité sociale Ou, à défaut, une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme français de recouvrement et <u>datant de moins de 6 mois.</u></p>
Dans le cas d'une immatriculation à Registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire, l'un des documents suivants (article R324-7 2°)	<p>Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant l'inscription Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle (comportant mentions obligatoires**) S'agissant des entreprises en cours de création, un document, <u>datant de moins de 6 mois</u>, de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription et attestant de la demande d'immatriculation en cours.</p>

Attestation sur l'honneur à remettre au pouvoir adjudicateur :

L'attestation sur l'honneur est faite par le déclarant lui-même, elle est datée (selon les cas, soit au jour de l'attribution du marché public soit tous les 6 mois suivant la date de signature du marché), puis signée par le déclarant. Elle peut être établie soit en utilisant le présent modèle, soit sur papier libre.

J'atteste sur l'honneur (article R324-7 3°) :

Dans le cas où j'emploie des salariés pour effectuer une prestation de services d'une durée supérieure à un mois, que je fournis à ces salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R143-2 du Code du travail, ou des documents équivalents.

A

Le

Signature

(nom et qualité de la personne ayant le pouvoir d'engager le candidat retenu)

**Le numéro individuel d'identification à la TVA est attribué par les services fiscaux en application de l'article 286ter du Code général des impôts.*

***Les mentions obligatoires sont le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel.*